

GESTION DES SINISTRES GAV

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA343	1 jour - 7 h	Bases	Présentiel ou à distance	557,00 €

LIEUX ET DATES :

PARIS

- Du 12/05/2023 au 12/05/2023
- Du 23/11/2023 au 23/11/2023

OBJECTIFS

- Expliquer et appliquer la procédure de gestion en vigueur dans le respect de la réglementation et des dispositions contractuelles.
- Intégrer la méthodologie d'indemnisation d'une victime.
- Appliquer le droit commun de la responsabilité civile.

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Le formateur exposera chacun des points du programme en commençant par la définition de la GAV, ses

principes de mise en jeu au moment du sinistre et la gestion des recours GAV. Pour valider les connaissances des participants, réalisation de cas pratiques de règlement des prestations GAV.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel d'indemnisation de dommages corporels, formateur expert de l'Iffpass.

PROGRAMME

- A. Présentation de la Garantie Accident de la Vie (GAV)
 - 1. Qu'est-ce que la GAV ?
 - 2. Pourquoi la GAV ?
 - 3. Quel marché pour la GAV ?
- B. Description de la GAV
 - 1. Socle de garantie
 - 2. Charte d'application
 - 3. Convention de recours
- C. Principes de mise en jeu de la GAV
 - 1. Indemnisation du préjudice de l'assuré (caractère indemnitaire des prestations)
 - 2. Non-cumul avec d'autres prestations indemnитaires
 - 3. Intervention de la GAV en présence d'un fonds d'indemnisation
- D. Ouverture et suivi du dossier sinistre GAV
 - 1. Traitement de la déclaration du sinistre
 - 2. Instruction du dossier
 - 3. Provisionnement
- E. Gestion des prestations à servir au titre de la GAV
 - 1. Principe d'indemnisation en droit commun
 - 2. Préjudices indemnifiables
 - 3. Calcul des prestations
 - 4. Délais de règlement
- F. Gestion du recours de l'assureur GAV contre un assureur RC
 - 1. Application de la convention de recours
 - 2. Règlement des litiges

Validation des acquis :

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM**

- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Chargés d'indemnisation sinistres corporels hors automobile

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.
[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici.](#)

PRÉ-REQUIS

Notions en Responsabilité Civile et en indemnisation du dommage corporel.

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

557,00 €
Exonérés de TVA
Déjeuners offerts

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70

Généré le 04/02/2026 à 23:41